FORMULAIRE DE DÉCLARATION DE SOUTIEN À L'INITIATIVE CITOYENNE EUROPÉENNE:[i] Initiative de la société civile en vue d'une interdiction des pratiques de surveillance biométrique de masse

1. Tous les signataires mentionnés dans le présent formulaire sont des citoyens de: Luxembourg

2. Numéro d'enregistrement attribué par la Commission européenne: ECI(2021)000001

3. Date de début et de fin de la période de collecte: 17/02/2021 - 01/08/2022

4. Adresse internet de la présente initiative dans le registre de la Commission européenne: https://europa.eu/citizens-initiative/public/initiatives/details/2021/000001

5. Intitulé de la présente initiative: Initiative de la société civile en vue d'une interdiction des pratiques de surveillance biométrique de masse

6. Objectifs de l'initiative: Nous exhortons la Commission européenne à réglementer strictement l'utilisation des technologies biométriques afin d'éviter toute atteinte injustifiée aux droits fondamentaux. Nous demandons en particulier à la Commission d'interdire, en droit et en pratique, les utilisations indifférenciées ou arbitrairement ciblées de la biométrie pouvant conduire à une surveillance de masse illégale. Ces systèmes intrusifs ne peuvent être développés, mis en place (même à titre expérimental) ou utilisés par des entités publiques ou privées dans la mesure où ils sont susceptibles d'entraîner une atteinte inutile ou disproportionnée aux droits fondamentaux des personnes. Il apparaît que certaines utilisations de la surveillance biométrique de masse dans les États membres et par des agences de l'UE ont donné lieu à des violations de la législation de l'UE en matière de protection des données et ont indûment restreint les droits des personnes, y compris le droit au respect de la vie privée, le droit à la liberté d'expression, le droit de manifester et le droit à la non-discrimination. Le recours généralisé à la surveillance biométrique, au profilage et à la prédiction constitue une menace pour l'état de droit et pour nos libertés les plus fondamentales.Par cette ICE, nous prions donc instamment la Commission de proposer un acte juridique qui s'appuiera sur les interdictions générales prévues par le RGPD et la directive en matière de protection des données dans le domaine répressif et respectera pleinement lesdites interdictions, pour faire en sorte que le droit de l'Union interdise explicitement et spécifiquement la surveillance biométrique de masse.

7. Noms et adresses électroniques des personnes de contact enregistrées: Diego Javier NARANJO BARROSO (diego.naranjo@edri.org), Riccardo COLUCCINI (riccardo.coluccini@hermescenter.org)

8. Site internet de cette initiative (le cas échéant): https://reclaimyourface.eu/

À REMPLIR PAR LES SIGNATAIRES EN LETTRES CAPITALES - Tous les champs mentionnés dans le présent formulaire sont obligatoires.

«Je soussigné(e), certifie, par la présente, que les informations que j'ai fournies dans le présent formulaire sont exactes et que je n'ai pas encore apporté mon soutien à la présente initiative.»

PRÉNOMS COMPLETS	NOMS DE FAMILLE	LIEU DE RÉSIDENCE (rue, numéro, code postal, ville, pays)	DATE DE NAISSANCE	DATE	SIGNATURE

[i] Le formulaire est imprimé sur un seul feuillet. Le groupe d'organisateurs peut utiliser un feuillet imprimé recto verso. Afin de télécharger les déclarations de soutien recueillies sur papier dans le système central de collecte en ligne, il faut utiliser un code mis à la disposition par la Commission européenne.

Déclaration de confidentialité: Conformément au règlement (UE) 2016/679 (règlement général sur la protection des données), vos données à caractère personnel mentionnées dans le présent formulaire ne seront utilisées qu'aux fins de soutien de l'initiative et communiquées qu'aux autorités nationales compétentes aux fins de vérification et de certification. Vous avez le droit de demander au groupe d'organisateurs de cette initiative l'accès à vos données à caractère personnel, la rectification ou l'effacement de ces données et la limitation de leur traitement.Vos données seront conservées par le groupe d'organisateurs pendant une période maximale d'un mois à compter de la présentation de l'initiative à la Commission européenne, ou vingt et un mois après le début de la période de collecte, la date la plus proche étant retenue. Elles peuvent être conservées au-delà de ces limites en cas de procédures judiciaires ou administratives, au maximum un mois après la date de clôture de ces procédures.Sans préjudice de tout autre recours administratif ou judiciaire, vous avez le droit de déposer une plainte à tout moment auprès d'une autorité de protection des données, en particulier dans l'État membre dans lequel se trouve votre résidence habituelle, votre lieu de travail ou le lieu où la violation aurait été commise, si vous considérez que vos données ont été traitées illégalement.Le représentant du groupe d'organisateurs de l'initiative ou, le cas échéant, l'entité juridique créée par celui-ci, est le responsable du traitement au sens du règlement général sur la protection des données et peut être contacté à l'aide des coordonnées figurant dans le présent formulaire.Les coordonnées du délégué à la protection des données (le cas échéant) sont disponibles à l'adresse internet de l'initiative dans le registre de la Commission européenne, comme indiqué au point 4 du présent formulaire.Les coordonnées de l'autorité nationale compétente qui recevra et traitera les données à caractère personnel, et les coordonnées des autorités nationales de protection des données peuvent être consultées sur: http://ec.europa.eu/citizens-initiative/public/data-protection?lg=fr